

2025-1965
2025-06-02

GROUPE 29 FONGICIDE

ÉTIQUETTE D'UTILISATION URGENTE

Fongicide agricole Allegro 500F

POUR UTILISATION EN CAS D'URGENCE SEULEMENT

Pour la vente et l'utilisation seulement en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador pour la répression de la brûlure des feuilles neopestalotiopsien et la pourriture des fruit sur les fraises de plein champ du 2 juin 2025 au 1 juin 2026.

SUSPENSION USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Fluaziname 40,0%

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,01 % comme agent de conservation.

OU

Contient du 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0044% et du
5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00042% et du
2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00014% comme agents de conservation

Contient 500 grammes de fluaziname par litre



**AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION 27517 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 3,8 L à 18,9 L

ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road, Suite A
Concord, Ohio 44077 U.S.A. 1-877-706-4640

Distribué par **Syngenta Canada Inc.**
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

2025-1965

2025-06-02

AVIS À L'UTILISATEUR : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ISK Biosciences dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ISK Biosciences n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Mode d'emploi pour l'utilisation d'urgence

Culture	Maladie réprimée	Taux d'application et volume de pulvérisation
Fraises de plein champ	Brûlure des feuilles neopestalotiopsien et la pourriture des fruit (<i>Neopestalotiopsis sp.</i>)	1,5 L de produit par hectare (750 g de fluaziname par hectare) Volume de pulvérisation : 280 à 560 litres d'eau par hectare NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Directives d'application :

- Méthode d'application : pulvérisation foliaire, application au sol.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par année.
- Intervalle de réapplication : 7 jours.
- Délai de sécurité : 2 jours.
- Période d'application : Les applications doivent commencer avant le développement de la maladie. Il est essentiel d'assurer une bonne couverture dans le couvert végétal pour lutter efficacement contre les maladies.
- Délai d'attente avant récolte (DAAR) : 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les serres.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE DOIT PAS entrer en contact avec la peau. **NE PAS** ingérer, nocif en cas d'ingestion.

Cause une irritation cutanée. Nocif en cas d'absorption cutanée. Éviter le contact avec les yeux. Peut sensibiliser la peau. Le contact fréquent ou prolongé avec la peau peut causer une réaction allergique chez certaines personnes. Laver à fond avec du savon et de l'eau les surfaces de peau exposées après la manutention. Retirer tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

En cas d'application à l'aide d'un équipement manuel à pression mécanique, les applicateurs doivent porter un respirateur muni d'une cartouche d'élimination des vapeurs organiques

2025-1965
2025-06-02

approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un masque à cartouche filtrante approuvé pour les pesticides par le NIOSH.

NE PAS appliquer à l'aide d'un brumisateur manuel ou d'un équipement de nébulisation manuel.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation..

Délai de sécurité (DS) : Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive vers des habitations ou d'autres secteurs d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Les résidus du fluaziname sont persistants et peuvent subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant du fluaziname au cours de l'année précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2025-1965
2025-06-02

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, maintenir les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit sécurisé et sec, à l'écart des autres pesticides et engrais.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants récupérables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants réutilisables :

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2025-1965
2025-06-02

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Le fongicide agricole Allegro 500F est efficace lorsque pulvérisé sous forme diluée. Une couverture complète et uniforme est essentielle pour la suppression de la maladie.

REMARQUE : Retourner lentement le contenant à plusieurs reprises pour assurer un mélange uniforme.

Les doses indiquées sur cette étiquette correspondent à des litres du fongicide agricole Allegro 500F par hectare, sauf indication contraire. Lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, utiliser l'intervalle d'application le plus court.

La quantité requise du fongicide agricole Allegro 500F doit être ajoutée lentement dans la cuve du pulvérisateur pendant le remplissage. Maintenir l'agitateur en marche lors du remplissage de la cuve du pulvérisateur et pendant les opérations de pulvérisation.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada Inc. au 1-877-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) de toutes les possibilités de mélange en cuve pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés de cultures. Les mélanges en cuve qui ne sont pas spécifiquement mentionnés sur cette étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans les conditions locales et en utilisant des pratiques habituelles, afin de confirmer que le mélange en cuve est adapté à une application généralisée.

Pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un test en bocal.

Toujours lire et suivre les instructions de l'étiquette, y compris l'ordre de mélange de WALES.

2025-1965
2025-06-02

Lutte antiparasitaire intégrée

Le fongicide agricole Allegro 500F est recommandé dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée (LAI), qui peut inclure l'utilisation de variétés de cultures résistantes aux maladies, des pratiques culturales, des agents de lutte biologique, le dépistage des organismes nuisibles et des systèmes de prévision des maladies visant à prévenir les dommages économiques causés par les organismes nuisibles. Des pratiques connues pour réduire le développement de la résistance devraient être adoptées. Consulter les autorités agricoles provinciales pour connaître les autres stratégies de lutte intégrée mises en place dans votre région. Le fongicide agricole Allegro 500F peut être utilisé dans le cadre de programmes de prévision des maladies, qui recommandent le moment de l'application en fonction des facteurs environnementaux qui favorisent le développement de la maladie.

Application au sol

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :					
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuaire/marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Fraise	35	35	30	30	1	

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la

2025-1965
2025-06-02

configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Recommandations concernant la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, noter que le fongicide agricole Allegro 500F renferme du fluaziname, un fongicide du groupe 29. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit ou à d'autres fongicides du groupe 29. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Pour la gestion de la résistance, veuillez noter que le fongicide agricole Allegro 500F contient un fongicide du groupe 29 qui est considéré comme ayant un faible risque de développement de résistance. Toutefois, en règle générale, il est recommandé de ne pas se fier exclusivement à un même produit pour maîtriser les organismes nuisibles. Pour prolonger l'efficacité de ce produit, il convient de suivre les stratégies suivantes de gestion de la résistance :

Si plus d'une application par an est permise, suivre les instructions d'utilisation concernant le nombre maximum d'applications séquentielles. Passer à un fongicide ayant un mode d'action différent après avoir effectué le nombre maximal de pulvérisations consécutives du fongicide agricole Allegro 500F ou d'autres fongicides du groupe 29.

Utiliser des mélanges en cuve avec un fongicide d'un groupe différent qui est efficace contre l'agent pathogène ciblé, lorsque cet usage est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer ISK Biosciences Corporation en présence d'une baisse possible de sensibilité à Allegro 500F chez l'agent pathogène.

Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un mode d'action différent, si c'est possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

2025-1965
2025-06-02

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de la compagnie au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE
1-800-327-8633 (FASTMED)***